

Rencontre Management Durable

23 septembre 2016

Prof. François Dermange



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Développement durable

Trente ans! Rapport Brundtland : 1987

Une reconnaissance internationale

Une évidence dans les mentalités

Un incontournable pour les entreprises



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Développement durable

Un concept en constante évolution

- Reprise du concept par les Etats
- Contexte change: chute communisme, mondialisation
- Compréhension même du développement

Pays développés / en développement/ sous développés (1948)



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Développement durable

Comparaison Brundtland- Rio 1992

- Reprise du concept par les Etats
- Contexte change: chute communisme, mondialisation
- Compréhension même du développement
limitation du développement des pays riches



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Commission Brundtland (1987)

Sustainable development is *development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs. It contains within it two key concepts:*

- *the concept of 'needs', in particular the essential needs of the world's poor, to which overriding priority should be given; and*
- *the idea of limitations imposed by the state of technology and social organization on the environment's ability to meet present and future needs*



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Commission Brundtland (1987)

Economie	Justice sociale	Environnement
Les pays développés doivent limiter leur croissance et soutenir à égalité le développement des pays pauvres	Couverture des besoins essentiels en matière d'emploi, de nourriture, d'énergie et d'eau. Option préférentielle pour les pauvres	<i>Conservation</i> des ressources. Changements dans la manière dont nous développons et faisons usage des technologies.



Rio (1992)

Economie	Justice sociale	Environnement
Le développement économique doit être vu à long terme plutôt qu'à court terme. Le développement d'un pays ne doit pas se faire au détriment de l'exploitation des ressources d'autres nations.	Réduire les inégalités de niveaux de vie entre pays riches et pays pauvres. Participation de tous les citoyens aux décisions les concernant. Principe pollueur-payeur	droit à la santé et droit à vivre en harmonie avec l'environnement. <i>Protection de l'environnement</i>



Rio + 20

Nous reconnaissons que l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables en faveur de modes durables, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont à la fois les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable.



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

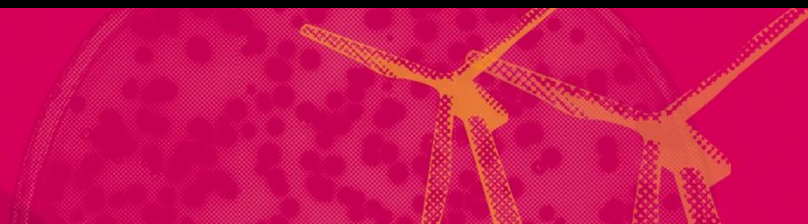
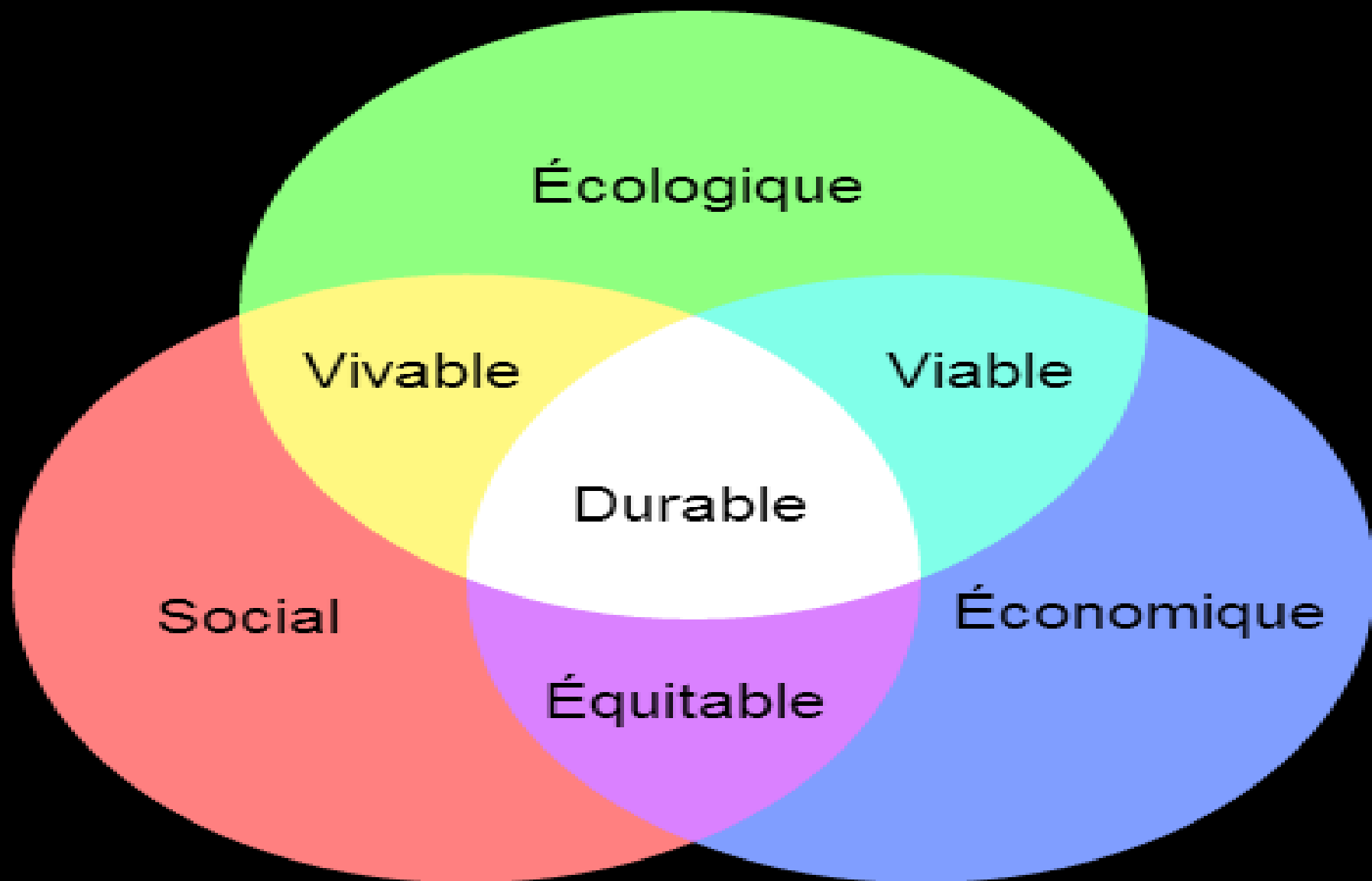
Une hypothèse d'harmonie

Imbrication entre le développement économique, la justice sociale et l'environnement :

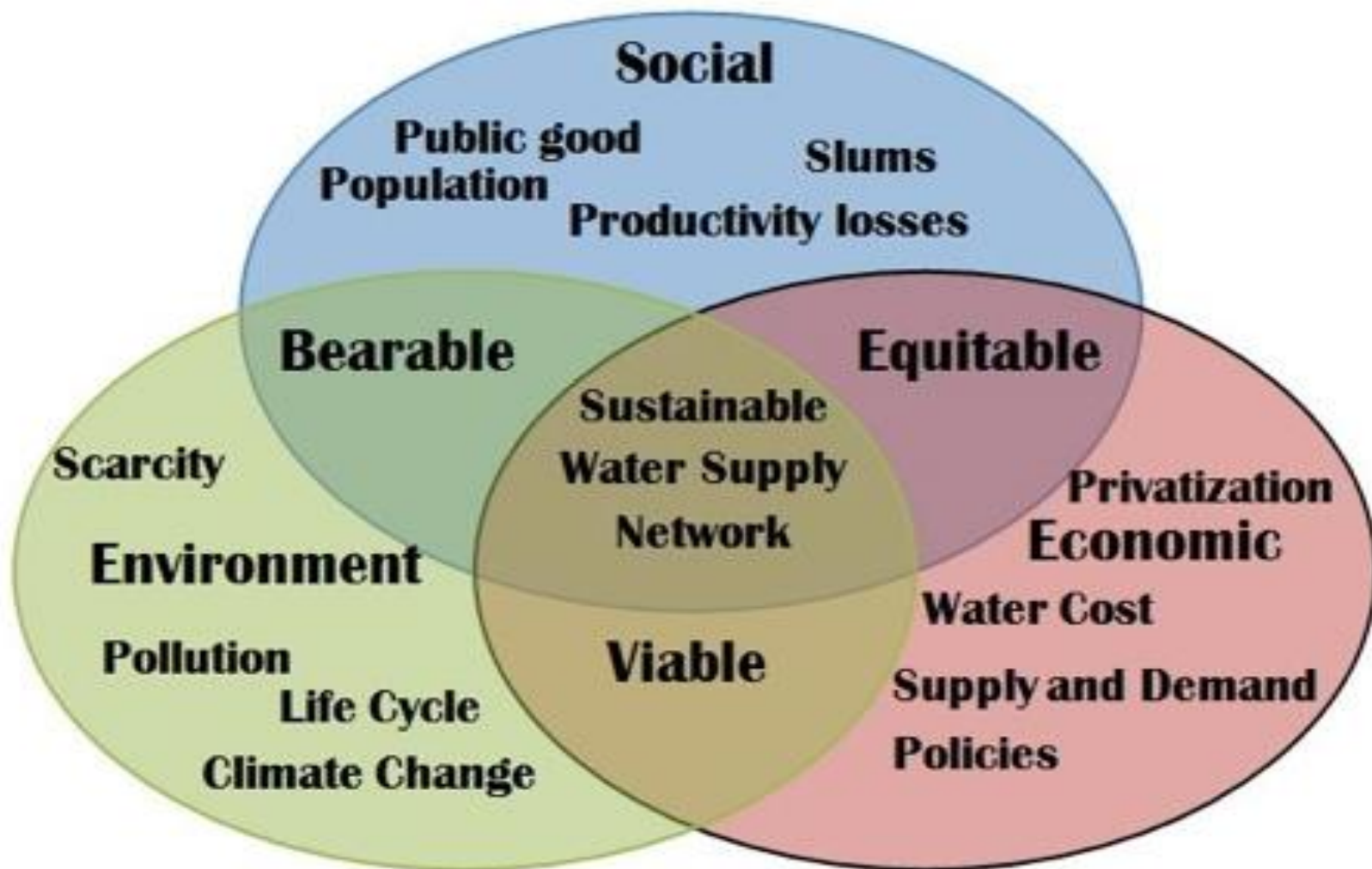
- la dégradation de l'environnement peut avoir des incidences sur la pauvreté, sur la vie culturelle ou sur la cohésion sociale
- l'affaiblissement de la cohésion sociale ou la perte de sens culturel conduit à un appauvrissement économique et à la dégradation de l'environnement
- la pauvreté a des répercussions négatives sur l'environnement et sur la vie culturelle et la cohésion sociale.



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Management Durable

- Réappropriation de ces notions par les entreprises
- Une nécessité
- Rôle des media sociaux
- De nouveaux avantages comparatifs
- Oser sa propre définition



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE